

**Projet d'investissement visant la construction d'une station  
de réception et d'injection de gaz porté à Saint-Flavien, R-4263-2024**

---

RÉPONSE D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR) À LA  
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE)  
RELATIVE À LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN PROJET D'INVESTISSEMENT  
VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE STATION DE RÉCEPTION ET D'INJECTION DE GAZ PORTÉ À SAINT FLAVIEN

---

**POINT DE RECEPTION ET CONDITIONS DE QUALITÉ DU GSR**

1. Références :
- (i) Pièce [B-0006](#), p. 12;
  - (ii) Pièce [B-0019](#), p. 15, réponse à la question 3.1.1;
  - (iii) Pièce [B-0019](#), p. 10, réponse à la question 2.2;
  - (iv) Pièce [B-0019](#), p. 16, réponse à la question 3.1.1;
  - (v) Pièce [B-0006](#), p. 10;
  - (vi) Pièce [B-0019](#), p. 4, réponse à la question 1.2.2;
  - (vii) Pièce [B-0006](#), p. 13.

**Préambule :**

(i) « [...] La qualité du GSR-L sera validée à la sortie de la citerne GNL, tandis que celle du GSR-C sera vérifiée directement dans le poste d'injection GSR. [...] Si un camion venait à décharger du gaz de mauvaise qualité, l'injection dans le réseau pourrait être empêchée par Énergir puisque la station sera munie de valves qui pourront être actionnées au besoin. Le cas échéant, le producteur devra retourner à son site avec son GSR de mauvaise qualité pour le purifier et le rendre conforme aux critères d'Énergir. Il est donc de la responsabilité de chacun des producteurs de s'assurer que le gaz livré chez Énergir est conforme et de prévoir les installations nécessaires sur leur site de production respectif. » [nous soulignons]

(ii) « **GSR-C** : La prise de possession du GSR-C par Énergir s'effectuera au quai de déchargement (1A) [...]. Les premiers volumes reçus seront acheminés au bâtiment analytique où il sera analysé pour en valider la conformité et, le cas échéant, le gaz sera réceptionné. Les équipements de mesurage de la qualité du GSR-C (chromatographe, analyseur d'oxygène, analyseur combiné pour l'humidité et le sulfure d'hydrogène, densimètre) [...] doivent être protégés des intempéries dans un bâtiment chauffé [...]. » [nous soulignons]

(iii) « Énergir prévoit faire l'analyse du GSR-L pendant la période de mise en froid du système et de la pompe de transfert : le produit sera alors en recirculation entre le camion et la pompe de transfert sans passer par le réservoir d'entreposage. Le chromatographe prélèvera l'échantillon en mode recirculation et avisera Énergir si le GSR-L contenu dans la citerne n'est pas conforme avant de débiter le transfert de la citerne de GSR-L vers le réservoir d'entreposage. » [nous soulignons]

**Projet d'investissement visant la construction d'une station  
de réception et d'injection de gaz porté à Saint-Flavien, R-4263-2024**

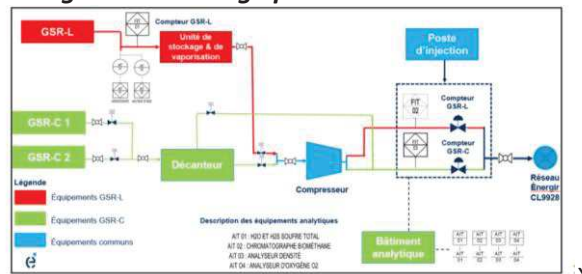
(iv) « **GSR-L** : [...] Le GSR-L sera analysé dès le début des procédures de déchargement [...] à l'aide des instruments installés dans le cabinet analytique chauffé [...]. Une fois la conformité confirmée, le GSR-L sera transféré de la citerne du producteur à l'unité de stockage cryogénique [...]. Le GSR-L sera par la suite regazéfié [...] et le GSR gazeux en résultant sera ensuite acheminé au compresseur [...] afin qu'il atteigne la pression nécessaire pour son injection. » [nous soulignons]

(v) « Les équipements analytiques requis pour mesurer la qualité du GSR-L sont un chromatographe et un analyseur d'oxygène. Ces équipements seront installés dans un cabinet chauffé. » [nous soulignons]

(vi) « Énergir confirme que les fonctions du poste d'injection incluent celle d'injecter du gaz dans la « Conduite de raccordement ». Les fonctions du poste d'injection sont de vérifier la qualité, de mesurer le volume de GSR injecté ainsi que de contrôler la pression au réseau de transmission et d'assurer la protection contre les surpressions dans le réseau en aval. » [nous soulignons]

(vii) « La Figure 4 ci-dessous illustre le parcours du GSR une fois livré à la station.

**Figure 4 Mesurage prévu au site**



### Demandes :

1.1 La Régie comprend des références (i), (ii), (vi) et (vii) que le GSR-C livré ne pourra être « réceptionné » par Énergir, que lorsque l'analyse de la qualité des premiers volumes se rendant au poste d'injection (après avoir passé par le décanteur et le compresseur ou seulement par le décanteur), confirmera sa conformité. Veuillez valider cette compréhension. Veuillez élaborer.

### Réponse :

Énergir répondra à cette question lors du dépôt du complément de preuve à venir.

**Projet d'investissement visant la construction d'une station  
de réception et d'injection de gaz porté à Saint-Flavien, R-4263-2024**

---

1.2 En tenant compte de votre réponse à la question précédente :

1.2.1. Veuillez expliquer ce qu'Énergir entend par la « prise de possession » et par la « réception » du GSR à la référence (ii).

**Réponse :**

La « prise de possession » est le moment où le gaz appartient à Énergir et ne peut plus être retourné au producteur via la citerne. La « réception » indique le point où le pouvoir calorifique ainsi que le volume de GSR sont mesurés pour calculer le GSR qui devra être payé au producteur.

1.2.2. Considérant les références (i), (ii), (vi) et (vii), veuillez expliquer le mécanisme par lequel Énergir prévoit empêcher que du GSR-C d'un camion en déchargement qui s'avère, selon les analyses en temps réel, d'une mauvaise qualité, soit comptabilisé et injecté à la conduite de raccordement.

**Réponse :**

Le GSR-C livré sera envoyé au décanteur puis aux équipements analytiques du poste d'injection à un débit plus faible au début du transfert pendant le délai d'analyse requis pour confirmer la qualité du GSR-C (ce délai reste à déterminer). Après ce délai d'analyse, le débit de transfert du GSR-C sera augmenté. Le débit sera plus faible pendant la phase d'analyse afin de minimiser le volume injecté au réseau pendant cette période. Il est donc possible qu'un faible volume de gaz non conforme puisse être injecté dans l'intervalle entre le raccordement de la citerne et l'interruption du transfert à la suite de la détermination du caractère non conforme du GSR par les équipements analytiques. Le réseau de transmission faisant circuler un débit important de gaz naturel, Énergir juge que les effets d'une injection d'un faible volume de gaz non conforme comme étant négligeables. De plus, le gaz sera analysé par le producteur, avant livraison. De ce fait, les déviations majeures avec les standards de qualité d'Énergir sont peu probables.

1.3 La Régie constate que pour analyser la qualité du GSR-C livré, Énergir prévoit un analyseur combiné pour l'humidité et le sulfure d'hydrogène ainsi qu'un densimètre (référence (ii)).

**Projet d'investissement visant la construction d'une station  
de réception et d'injection de gaz porté à Saint-Flavien, R-4263-2024**

---

Ces équipements ne sont pas prévus pour l'analyse du GSR-L livré (à son état liquide) référence (v)).

1.3.1. Veuillez valider la compréhension de la Régie voulant que, malgré les équipements différents, les analyses de la qualité du GSR-C et GSR-L livré à la station multiutilisateur seront comparables et permettront un traitement équitable des producteurs (référence (i)). Veuillez élaborer.

**Réponse :**

Énergir répondra à cette question lors du dépôt du complément de preuve à venir.

1.4 Considérant les références (iii), (iv), (vi) et (vii), veuillez confirmer que la décision d'Énergir, de valider la qualité du GSR-L livré, dans son état liquide entre le camion et la pompe de transfert, et non pas, dans son état gazeux aux conditions de pression appropriées pour une injection au réseau (soit au poste d'injection, en amont du compteur GSR-L), se base sur l'évitement d'un mélange, dans le réservoir cryogénique de stockage, de lots de GSR à l'état liquide qui seraient de qualité conforme avec d'autres lots de qualité non conforme. Dans la négative, veuillez expliquer.

**Réponse :**

Énergir confirme que la décision d'analyser le GSR-L dans son état liquide est pour éviter un mélange de GSR-L provenant de sources différentes qui pourraient être de qualité différente. Lors de la première étape de transfert, soit l'étape de mise en froid de la pompe de déchargement, le GSR-L est en recirculation entre la pompe de déchargement et la citerne pendant un certain moment. L'analyse du GSR-L se fera donc lorsqu'il sera en mode recirculation. Lorsque la qualité du GSR-L aura été confirmée et que l'étape de mise en froid de la pompe de transfert aura été complétée, le GSR-L pourra être envoyé vers un des réservoirs d'entreposage.

**Projet d'investissement visant la construction d'une station  
de réception et d'injection de gaz porté à Saint-Flavien, R-4263-2024**

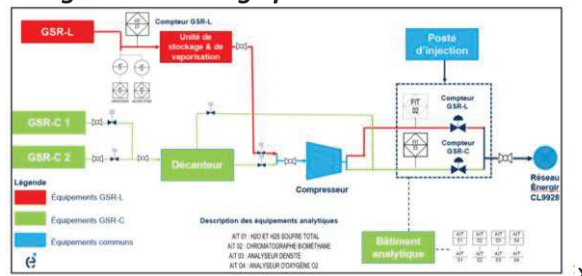
**POINT DE RECEPTION ET CONDITIONS DE PRESSION DU GSR**

2. **Références :**
- (i) Pièce [B-0019](#), p. 15, réponse à la question 3.1.1;
  - (ii) Pièce [B-0006](#), p. 13;
  - (iii) Pièce [B-0019](#), p. 4, réponse à la question 1.2.2;
  - (iv) Pièce [B-0019](#), p. 5, réponse à la question 1.2.3;
  - (v) Dossier R-3732-2010, pièce [B-0006](#), p. 12 et 13;
  - (vi) Dossier R-4220-2023, pièce [B-0018](#), p. 3, 7, 9 et 10;

**Préambule :**

- (i) « La particularité du projet à l'étude vient du fait qu'une opération supplémentaire doit être appliquée au GSR afin d'en permettre le transport routier jusqu'à la station, soit la compression ou la liquéfaction. » [nous soulignons]
- (ii) « La Figure 4 ci-dessous illustre le parcours du GSR une fois livré à la station. »

**Figure 4 Mesurage prévu au site**



- (iii) « Énergir confirme que les fonctions du poste d'injection incluent celle d'injecter du gaz dans la « Conduite de raccordement ». Les fonctions du poste d'injection sont de vérifier la qualité, de mesurer le volume de GSR injecté ainsi que de contrôler la pression au réseau de transmission et d'assurer la protection contre les surpressions dans le réseau en aval. » [nous soulignons]
- (iv) « Une connexion bridée hors terre a été prévue sur ce poste [poste d'embranchement d'Énergir situé sur le site d'Intragaz] pour raccorder la « Conduite de raccordement » au réseau de transmission d'Énergir. » [nous soulignons] [nous ajoutons]
- (v) « Le lieu physique où les installations des producteurs rejoignent les nouvelles conduites de raccordement en vue de l'acheminement du gaz naturel au réseau gazier existant est appelé « point de réception » [...]. Gaz Métro exigera une pression minimale d'opération ainsi que des normes de qualité de gaz naturel avant que celui puisse être injecté dans le réseau gazier existant. Habituellement, le point d'injection devrait correspondre au point de réception puisque le point

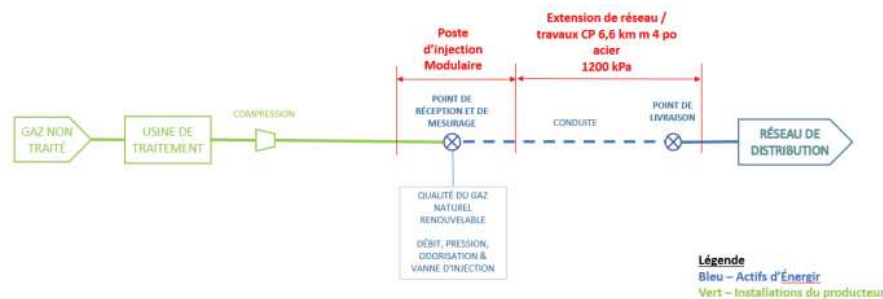
**Projet d'investissement visant la construction d'une station  
de réception et d'injection de gaz porté à Saint-Flavien, R-4263-2024**

d'injection est le lieu physique où le gaz naturel doit avoir été traité afin de respecter les normes de qualité pour fins d'acheminement dans le réseau de Gaz Métro [...].

[...] Les producteurs seraient responsables de la pression et de la qualité du gaz naturel fourni et en assumerait alors les coûts. »

(vi) Énergir précise que le projet en référence, consiste à investir pour la construction et la mise en opération des « actifs de raccordement » qui englobent le poste d'injection et une conduite de raccordement de ce poste au réseau existant d'Énergir.

Énergir présente la figure suivante, distinguant les actifs lui appartenant (en bleu) ou appartenant au producteur Waga Énergie Canada Inc. (Waga) (en vert).



Énergir précise que le poste d'injection inclut la filtration, la régulation, la stabilisation, le mesurage, l'odorisation, le contrôle de qualité du GNR ainsi que la surveillance et le contrôle du poste.

En revanche, Énergir précise que le poste de compression est un actif non réglementé dont les coûts seront entièrement remboursés par Waga.

## Demandes :

2.1 La Régie comprend que dans le cadre d'un raccordement direct à son réseau, Énergir exige aux producteurs de fournir, au point de réception, le gaz à une pression minimale d'opération. Veuillez valider la compréhension de la Régie (références (v) et (vi)).

## Réponse :

La compréhension de la Régie est exacte. Dans le cadre d'un raccordement direct à son réseau, Énergir doit s'assurer que le producteur fournisse le GSR à la pression requise pour le réseau dans lequel il sera injecté.

**Projet d'investissement visant la construction d'une station de réception et d'injection de gaz porté à Saint-Flavien, R-4263-2024**

---

Dans le cas de la station multiutilisateurs, le choix a été fait d'injecter le GSR dans la conduite de transmission à St-Flavien afin d'écarter les enjeux de capacité hydraulique. Tel qu'il a été vécu dans le cadre du bouclage de réseau à Saint-Pie<sup>1</sup> et tel qu'exposé dans le cadre de la Cause tarifaire 2024-2025<sup>2</sup>, des renforcements de réseau sont parfois nécessaires lorsque la consommation de gaz d'une région est insuffisante pour permettre l'injection de GSR.

Cette solution remplace la nécessité de construire une conduite de raccordement entre chaque site de production et le réseau, ce qui serait dans le cas présent impossible ou trop dispendieux. Elle aura la capacité d'injecter des volumes importants de GSR en provenance de secteurs non desservis par le réseau.

Le fait d'emmener le GSR à la pression nécessaire afin qu'il puisse être injecté dans une conduite à haute pression joue le rôle qu'un poste de rebours pourrait jouer dans une région à haut potentiel de production de GSR, mais ayant une faible consommation.

2.2 Veuillez valider la compréhension de la Régie selon laquelle, indépendamment que le GSR soit livré à la station multiutilisateur sous forme liquide ou comprimée (référence (i)) :

2.2.1 La pression minimale d'opération ne pourra être atteinte qu'après le passage du GSR par le décanteur (GSR-C) ou par le compresseur (GSR-C et GSR-L) (référence (ii)). Veuillez élaborer.

**Réponse :**

Énergir répondra à cette question lors du dépôt du complément de preuve à venir.

---

<sup>1</sup> Dossier R-4236-2023.

<sup>2</sup> Dossier R-4257-2024, pièce B-0112, Énergir-Q, Document 14, section 2.

***Projet d'investissement visant la construction d'une station  
de réception et d'injection de gaz porté à Saint-Flavien, R-4263-2024***

---

- 2.2.2 La pression d'opération ne pourra être contrôlée et assurée qu'au poste d'injection (référence (iii)), compte tenu qu'en aval de ce poste, aucun autre équipement de compression n'est prévu (référence (iv)). Veuillez élaborer.

**Réponse :**

Énergir confirme la compréhension de la Régie à l'effet qu'aucun autre équipement de compression n'est prévu être installé en aval du poste d'injection. Le poste d'injection servira à contrôler la pression du GSR-C et du GSR-L afin que le GSR des deux sources puisse être injecté simultanément. Le poste d'injection servira aussi à protéger le réseau de transmission en cas de surpression.



**Projet d'investissement visant la construction d'une station  
de réception et d'injection de gaz porté à Saint-Flavien, R-4263-2024**

**POINT DE RECEPTION ET CARACTÈRE RÉGLÉMENTÉ DES ACTIFS**

- 3. Références :**
- (i) Pièce [B-0019](#), p. 13 à 16, questions 3.1 et 3.1.1 et leur réponse;
  - (ii) Pièce [B-0006](#), p. 13;
  - (iii) Pièce [B-0006](#), p. 8;
  - (iv) Dossier R-3732-2010, pièce [B-0006](#);
  - (v) Site internet d'Énergir. [Le gaz naturel liquéfié](#)
  - (vi) Dossier R-4076-2018 Phase 3, décision [D-2020-039](#), p. 17, Schéma 2.

**Préambule :**

(i) « Considérant les particularités du Projet [...], veuillez :

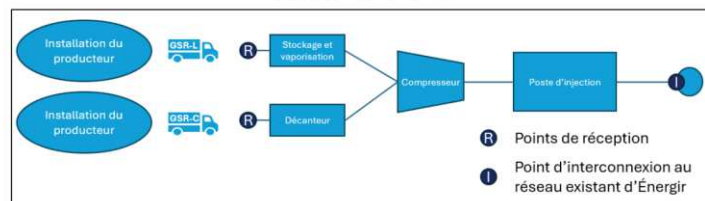
3.1.1. Adapter le modèle de raccordement [...] [du dossier R-3732-2010], à chacune des deux situations possibles dans le cadre du Projet, soit qu'un ou des producteurs de GSR livrent par camion, à la station multiutilisateur de réception et d'injection, du gaz :

- Comprimé (GSR-C); et
- Liquéfié (GSR-L).

**Réponse :**

**Figure 1**

**Modèle simplifié du service de réception et d'injection de GSR à la station Saint-Flavien**



[...]

Le GSR qui sera produit aura subi tous les traitements requis afin d'être conforme à l'injection dans le réseau d'Énergir. [...]. Ce principe est le même que celui qui est appliqué pour les producteurs de GSR raccordés directement [...].

La particularité du projet à l'étude vient du fait qu'une opération supplémentaire doit être appliquée au GSR afin d'en permettre le transport routier jusqu'à la station, soit la compression ou la liquéfaction. Ce traitement supplémentaire ne vient pas altérer ni modifier la qualité du GSR produit.

[...]

**Projet d'investissement visant la construction d'une station  
de réception et d'injection de gaz porté à Saint-Flavien, R-4263-2024**

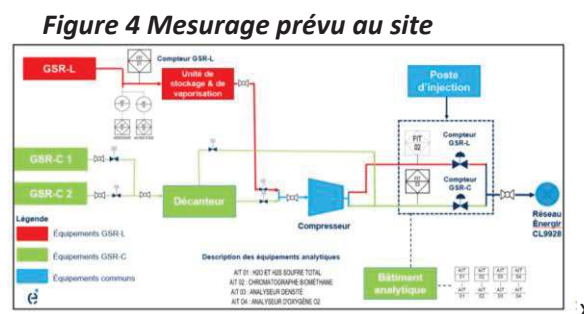
Le GSR-C [...] transporté à haute pression [...] sera acheminé au compresseur [...] afin d'atteindre la pression nécessaire pour son injection dans le réseau de transmission.

[...] Une fois la conformité confirmée, le GSR-L sera transféré de la citerne du producteur à l'unité de stockage cryogénique [...]. Le GSR-L sera par la suite regazéifié [...] et le GSR gazeux en résultant sera ensuite acheminé au compresseur [...] afin qu'il atteigne la pression nécessaire pour son injection.

Le poste d'injection [...] et les équipements le constituant [...] sont, quant à eux, identiques à ce qui est installé chez les autres producteurs de GSR qui sont raccordés directement au réseau. Outre la pression d'opération requise pour l'interconnexion avec le réseau de transmission, la conduite de raccordement [...] est, elle aussi, un actif standard d'une installation d'injection de GSR. Quant au bâtiment de service [...], il permet d'assurer la sécurité des lieux et le maintien des activités critiques en cas de panne d'électricité au même titre que d'autres installations d'Énergir requises pour ses activités de distribution.

Pour les raisons exprimées plus haut, Énergir soutient que l'ensemble des équipements ainsi que les coûts requis pour leur installation constituent des actifs réglementés nécessaires au service de réception de GSR. » [nous soulignons] [nous ajoutons]

(ii) « La Figure 4 ci-dessous illustre le parcours du GSR une fois livré à la station.



(iii) « [...] Le GSR reçu à la station multiutilisateur sera sous deux formes, soit comprimé (GSR-C) et liquide (GSR-L). Il est à noter qu'il en revient uniquement à la décision du producteur quant à la forme du GSR qui sera livrée à la station, tout comme la gestion de la flotte des camions utilisés. Énergir ne sera nullement impliquée dans cette décision, qui reposera principalement sur des raisons technico-économiques propres à chacun des producteurs, dont leur procédé, la distance du réseau gazier, etc. »

(iv) Énergir présente, à la pièce en référence, le modèle de raccordement des installations des producteurs à son réseau existant, la structure tarifaire applicable à un nouveau tarif de réception ainsi que la méthodologie d'établissement des taux aux points de réception et aux points de livraison en fonction de catégories de coûts qu'elle a développés. Énergir précise, à la page 58 de

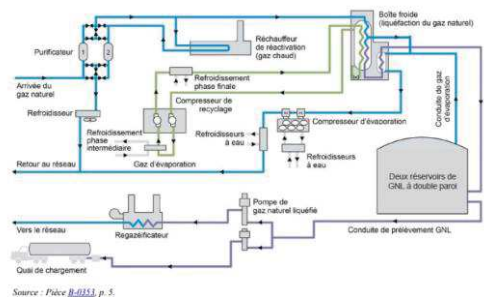
**Projet d'investissement visant la construction d'une station  
de réception et d'injection de gaz porté à Saint-Flavien, R-4263-2024**

cette pièce, que la méthodologie mentionnée serait appliquée lors du dépôt d'un projet d'investissement pour établir les taux aux points de réception et aux points de livraison en territoire.

(v) « Le GNL, produit à l'usine LSR d'Énergir, c'est du gaz naturel refroidi à -160 °C, température à laquelle il passe de l'état gazeux à l'état liquide. [...].

L'usine L.S.R. est munie de trois quais de chargement qui servent à approvisionner des camions-citernes qui alimentent, à leur tour, des stations de ravitaillement destinées aux usines et aux compagnies de transport. [...]. »

(vi) « [62] Énergir illustre les procédés de l'usine LSR pour l'activité réglementée au schéma suivant [...].



Source : Plaque B-0111 p. 3.

»

La Régie observe, notamment, que l'usine LSR s'approvisionne en gaz naturel du réseau, à l'état gazeux.

### Demandes :

3.1 Veuillez indiquer si un parallèle quant au caractère réglementé des actifs de l'usine LSR (référence (v)), spécifiquement pour les actifs nécessaires à l'entreposage de gaz à l'état liquide, à sa regazéification et à sa compression (référence (vi)), peut être fait quant aux actifs de la station multiutilisateur placés en aval du point de réception du GSR-L et en amont du compteur GSR-L (référence (ii)). Veuillez expliquer.

### Réponse :

Les actifs de la station multiutilisateur placés en aval du point de réception du GSR-L et en amont du compteur GSR-L sont utiles à l'activité réglementée de distribution au Québec (daQ), plus particulièrement au service de réception de GSR porté.

Il en est de même pour les actifs de l'usine LSR qui servent et sont utiles à la daQ à titre d'outil d'entreposage et de sécurité d'approvisionnement. Dans un cas hypothétique où il s'avèrerait impossible de liquéfier, Énergir pourrait recevoir des approvisionnements en GNL à l'usine LSR afin de combler l'entreposage de la daQ. Cette activité serait réglementée.

**Projet d'investissement visant la construction d'une station  
de réception et d'injection de gaz porté à Saint-Flavien, R-4263-2024**

---

Les activités de chargement de camions-citernes décrites à la référence (v) sont quant à elles non réglementées et opérées par GM GNL, à l'aide de ses propres actifs, et par l'utilisation des actifs réglementés dont les coûts sont ensuite remboursés à la daQ par la méthode de répartition.

- 3.2 En tenant compte de vos réponses aux questions des sections 1 et 2 et à la question 3.1, ainsi que des références (iii) et (iv), veuillez élaborer sur les raisons pour lesquelles les points de réception ont été définis après les citernes et avant le décanteur (GSR-C) ou l'unité d'entreposage et regazéification (GSR-L) (référence (i)), et non pas au poste d'injection (référence (ii)). Veuillez fournir une réponse distincte pour le GSR livré sous forme liquide ou comprimée.

**Réponse :**

Le gaz sera mesuré au point de réception et les volumes serviront pour les fins du tarif de réception et de vente de la molécule. Ils doivent donc être calculés de façon distincte pour chaque chargement.

L'emplacement du point de réception pour le GSR-C, s'explique par le fait qu'il n'y a pas de ligne de recirculation avec les citernes de GSR-C. Donc une fois que le produit est sorti de la citerne, il n'est pas possible de l'y retourner.

Pour le GSR-L, une fois que le GSR-L est envoyé dans le réservoir d'entreposage, il peut être mélangé avec du GSR-L provenant d'une autre source, c'est pourquoi le point de réception doit être défini dès la sortie de la citerne avant d'être envoyé au réservoir d'entreposage.

- 3.3 En tenant compte de votre réponse à la question précédente, veuillez élaborer davantage (référence (i)) sur le caractère réglementé de chacun des actifs situés en amont du poste d'injection de la station multiutilisateur. Veuillez fournir une réponse distincte selon que le GSR à injecter au réseau (référence (iii)) provienne d'une livraison de ce gaz :

3.3.1 Sous forme liquide

**Réponse :**

Énergir répondra à cette question lors du dépôt du complément de preuve à venir.

3.3.2 Sous forme comprimée.

**Réponse :**

Énergir répondra à cette question lors du dépôt du complément de preuve à venir.

**Projet d'investissement visant la construction d'une station  
de réception et d'injection de gaz porté à Saint-Flavien, R-4263-2024**

---

**ACTIFS FOURNIS PAR ÉNERGIR ET POUVANT BÉNÉFICIER D'UNE SUBVENTION**

- 4. Références :**
- (i) Pièce [B-0019](#), annexe Q-4.3.1, Contrat 131C-2020-003, p. 1 à 3 et son annexe D, p. 9;
  - (ii) Pièce [B-0006](#), p. 19.

**Préambule :**

(i) La Régie observe que l'annexe D (échancier) du contrat des services entre Énergir et le Groupe BioÉnerTek Inc. signé en 2020 prévoit une étape, sous la responsabilité du producteur, qui se lit comme suit :

*« Obtention de l'autorisation de la CPTAQ pour le projet de biométhanisation (incluant les actifs de compression subventionnés par le MERN et fournis par Energir). » [nous soulignons]*

(ii) *« Depuis, il a été établi que le projet de BioÉnerTek ne sera pas réalisé selon la configuration initialement envisagée en 2020 ».*

**Demande :**

4.1 Veuillez confirmer que l'actif de compression mentionné à la référence (i) n'est plus requis étant donné les changements mentionnés à la référence (ii). Dans la négative, veuillez valider la compréhension de la Régie à l'effet que cet actif serait non réglementé.

**Réponse :**

L'actif de compression est toujours requis pour le projet BioÉnerTek, mais devient la responsabilité du producteur et n'est plus sous la responsabilité d'Énergir. La compréhension de la Régie est bonne, cet actif serait non réglementé.